

Formation

Hypersensibilités environnementales en milieu de travail

L'Association de l'AQHSST regroupe les multiples intervenants qui œuvrent en hygiène du travail, en SST, en ergonomie et en environnement. Elle a pour mission d'offrir des services d'information et de formation qui sont innovateurs, utiles et de qualité.

Pourquoi assister à cette formation ?

Selon Statistique Canada (2015, 2016), pour la seule condition d'hypersensibilité chimique multiple le nombre de personnes est en augmentation et il y a actuellement plus d'un million de cas diagnostiqués par un professionnel de la santé au Canada. Compte tenu de ces statistiques, il est possible qu'à un moment donné, vous puissiez trouver une telle demande d'accommodement dans votre lieu de travail. L'ASEQ reçoit de nombreux appels d'employeurs et d'employés sur la façon de répondre aux besoins des personnes souffrant de cette maladie. Une aide et des ajustements opportuns peuvent aider à retenir l'employé et aussi permettre à l'employé de garder son emploi. Cette formation est importante car elle aidera l'employeur à reconnaître et traiter les problèmes environnementaux en temps opportun. Prendre ces mesures aidera non seulement la personne qui souffre, mais augmentera également la productivité des autres membres du personnel, car travailler et vivre dans un environnement sain pour l'environnement est bon pour tout le monde.

À qui s'adresse cette formation ?

Cette formation s'adresse aux gestionnaires, aux partenaires des ressources humaines et à tous ceux qui veulent créer une culture de promotion de la santé environnementale dans leur organisation.

Le Formateur

Michel Gaudet est impliqué en santé et environnement depuis plus de vingt ans. Il a participé aux travaux de révision de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999) et sur les Polluants organiques persistants (POPs) (1999) et pour obtenir les législations municipale et provinciale sur les pesticides (2003). Il est membre fondateur et vice-président de l'Association pour la santé environnementale du Québec (2004). En 2012, il a collaboré étroitement avec l'UQAM pour développer un projet documentant les aspects biologiques, sociaux et légaux des hypersensibilités environnementales : "Quand l'environnement rend malade : Besoin de comprendre, besoin d'agir". Il a coordonné des ateliers en lien avec ce projet dans plus de dix régions du Québec. Il a donné de nombreuses conférences et formations aux États-Unis et au Canada

Objectifs d'apprentissage :

- Découvrir ce que sont les hypersensibilités environnementales
- Apprendre les effets sur la santé des composés organiques volatils dans l'environnement intérieur
- Améliorer la qualité de l'air intérieur
- Prendre connaissance des aspects juridiques (hypersensibilités environnementales)
- Établir une politique d'accommodement pour les personnes souffrant d'hypersensibilités environnementales et comment la réaliser.

Contenu de la formation

Du café est servi sur place à compter de 8 h	
8 h 30 Ouverture de la session	
Modules de cours	<ol style="list-style-type: none">1. Connaître des hypersensibilités environnementales2. S'occuper de la qualité de l'air3. Reconnaître et fournir un accommodement en temps opportun4. Développer une culture de promotion de santé durable dans votre organisation

La date limite d'inscription est le 11 novembre 2018.

Si le nombre de participants minimum n'est pas atteint à la date limite, l'AQHSST se réserve le droit d'annuler la formation et remboursera les participants qui auront déjà payé leurs frais d'inscription.

Lieu de la formation

La formation a lieu au Campus de l'Université de Sherbrooke à Longueuil.

Stationnement souterrain accessible par la Place Charles-Lemoyne ou stationnement extérieur sur la rue Saint-Charles.

Métro Longueuil en provenance de Montréal

Coût de la formation :

Membre individuel : 270 \$+tx	Membre étudiant : 160 \$+tx
Membre employeur : 315 \$+tx	Non-membre : 415 \$+tx

Le tarif comprend les frais d'inscription, les pauses-santé, le repas et les notes de cours en version électronique seulement. Aucun remboursement après la date limite ne sera accepté en cas d'annulation par le participant. Dans le cas de force majeure, des frais d'administration de 50 \$ seront chargés pour une annulation après la date limite. La force majeure désigne un événement à la fois imprévu, insurmontable et indépendant de la volonté du participant.

Il n'y a aucuns frais d'annulation avant la date limite d'inscription.

Le nombre de participants est limité aux 10 premiers inscrits avec préséance aux membres de l'AQHSST.



Cette formation vous donne droit à :
1 point du CCPSA(CRSP)
1 point du CCAHT(CRBOH)

HORAIRE JOURNALIER

Accueil :	8 h
A.M. :	8 h 30 à 12 h
P.M. :	13 h à 16 h 30
Pauses :	9 h 45 et 14 h 45

